

A partir du **1^{er} octobre 2022** :

	Demi-journée en semaine (1)		Jour semaine Jour férié ou de Week-end (2)		Week-end (3)	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Association loi 1901 ayant son siège à RUFFIEUX ou d'intérêt cantonal <i>(première utilisation de l'année civile gratuite)</i>						
Salle seule	Gratuit	10.00€	20.00€	35.00€	30.00€	50.00€
Chambre froide	10.00€		10.00€		20.00€	
Laverie- four- vaisselle- chambre froide	60.00€		60.00€		70.00€	
Sonorisation (réunions-loto...)	20.00€		20.00€		20.00€	
Particulier résidant à RUFFIEUX						
Salle seule	60.00€	100.00€	100.00€	150.00€	200.00€	250.00€
Matériels et produits d'entretien	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€
Chambre froide	10.00€		10.00€		20.00€	
Laverie- four- vaisselle- chambre froide	50.00€		70.00€		80.00€	
Sonorisation (réunions-loto...)	20.00€		20.00€		20.00€	

(1) Demi-journée : matin, après-midi ou soirée – période de 6H00

(2) Jour : de 8H00 du matin au lendemain 8H00

(3) Week-end : du samedi 8H00 au lundi 8H00

Particulier non-résident à RUFFIEUX et autres associations loi 1901 du canton						
	ETE	HIVER	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Salle seule	150.00€	200.00€	200.00€	250.00€	400.00€	500.00€
Matériels et produits d'entretien	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€
Chambre froide	15.00€		15.00€		30.00€	
Laverie- four- vaisselle- chambre froide	75.00€		90.00€		120.00€	
Sonorisation (réunions-loto...)	30.00€		30.00€		30.00€	

ETE : du 1^{er} mai au 30 septembre - **HIVER** : du 1^{er} octobre au 30 avril

Il est à noter que tout locataire se verra confier les clés au moment de l'état des lieux, sous réserves d'avoir :

- Lu et accepté le contrat d'utilisation ou la convention de mise à disposition ;
- Lu et accepté le règlement intérieur et ses annexes ;
- Déposé le dossier complet (contrat, attestation d'assurance et chèques) dans un délai maximum de 2 semaines à compter de la confirmation de prise en compte de la demande par le secrétariat ; Passé ce délai, la réservation sera annulée ;

- Acquitté **par chèques uniquement** le montant intégral :
 - 1) De la location de la salle et du nécessaire de nettoyage à utiliser, fourni par la collectivité (matériel et produits) et le cas échéant des équipements loués ;
 - 2) De la caution par 3 chèques : **2 chèques de 200.00€ et 1 chèque de 100.00€ encaissé pour défaut de nettoyage (cf. règlement intérieur)**
- L'ensemble des chèques (location et caution) sont établis au nom du Trésor Public ;
- Remis une attestation d'assurance relative à cette occupation.